



David Do
Commissaire/Présidente
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Communications TLC
press@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

**Avis : Augmentation de 3,49% des taux de
rémunération minimum des conducteurs de véhicules
de location à haut volume à compter du 1er mars 2024**

Les taux minimums de rémunération des chauffeurs en service pour compte d'autrui à volume élevé augmenteront, conformément à l'augmentation moyenne annuelle en 2023 de l'CPI-W. Conformément à la règle de TLC § 59D-22(a)(4), une augmentation de 3,49 % des tarifs minimum par mile et par minute entrera en vigueur à compter du 1er mars 2024 pour tous les trajets commandés par des services de location à volume élevé, actuellement Lyft et Uber.

Il sera inclus le taux d'utilisation, les taux de salaire minimum suivants prendront effet :

Véhicule non accessible en fauteuil (Non-WAV) par mile : 1,360 \$
Véhicule non accessible en fauteuil (Non-WAV) par minute : 0,583\$
Véhicule accessible en fauteuil (WAV) par mile : 1,760\$
Véhicule accessible en fauteuil (WAV) par minute : 0,583\$
Hors limite de ville par mile (non-WAV) : 1,576\$
Hors limite de ville par mile (WAV) : 2,044\$
Hors limite de ville par minute : 0,675\$

Les conducteurs peuvent également aller sur le [calculateur de rémunération du chauffeur](#) (Driver Pay Calculator) sur le site Web de TLC pour vérifier le montant auquel ils peuvent avoir droit lors d'un trajet.

Si vous avez des questions sur la nouvelle grille tarifaire, veuillez contacter l'unité de défense des chauffeurs du TLC, qui enquête sur les problèmes liés à la rémunération, en appelant le (718) 391-5539 ou en envoyant un courriel à driverprotection@tlc.nyc.gov.

Sincèrement,

Commission des taxis et limousines